

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 10 février 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6 et 7 février 2012

2012 DPVI 14 Subventions à 3 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville sur le Quartier Amiraux Simplon (18e). Première enveloppe pour 2012.

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 24 janvier 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à différentes associations œuvrant pour le développement social sur le 18e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 30 janvier 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 6.500 euros est attribuée à l'association Cultures sur Cour (16027 / X07836), 44 rue Simplon (18e), pour les projets : 4.000 euros pour une fête de quartier (2012-03486), et 2.500 euros pour des actions culturelles et familiales (2012-03484).

Article 2 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association Simplon en fêtes (19446 / D03760), 15 rue du Simplon (18e), pour des animations festives locales (2012-03505).

Article 3 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'association L'impossible (13506/ X08024), pour un atelier couture (2012-03498).

Article 4 : Les dépenses correspondantes, s'élevant au total à 15.500 euros, sont imputées au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligneVF15001 "Provision pour associations oeuvrant pour le développement des quartiers", du budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris.